

**L'AVIS DE CLÉMENTINE TESSIER, Avocate à Paris**

Publié le 01/04/2010, dans : Bien acheter dans le neuf, Interviews

Clémentine Tessier : dans l'ensemble, je constate que les gens ont du mal à vivre leur régime matrimonial. Ils n'en connaissent pas, bien souvent, les conséquences. Dans le régime de la communauté, par exemple, les salaires sont communs au couple. Si l'un fait des économies et l'autre pas, l'épargne appartiendra tout de même aux deux époux et devra être répartie par moitié en cas de séparation.

A+ A- | Réactions (0) | Imprimer

Partager

Ce qui peut poser problème, car les gens ont souvent le sentiment que l'épargne accumulée leur appartient en propre. C'est souvent le cas lorsque l'un des époux détient un plan épargne logement qu'il alimente régulièrement.

Autre exemple, en régime de séparation, les biens sont dissociés. Mais on rencontre également des problèmes, car il arrive souvent que l'un paie le crédit du logement et l'autre les dépenses courantes. Or, cette façon de procéder a des conséquences que les époux sous-estiment généralement. En effet, lorsqu'il y a séparation et conflit, les droits de celui qui aura remboursé les échéances du logement seront préservés car il aura la preuve des sommes qu'il aura versées à ce titre. Quand on opte pour le régime de la séparation, il faut absolument procéder comme si l'on n'était pas marié.

Il est impératif de bien choisir le régime le plus approprié en fonction de la situation de chacun des époux et vivre en fonction de ce régime.

Christine Lambert © Explorimmoneuf.com

**À lire aussi :**

» Tout pour bien acheter un bien immobilier à deux

RÉAGISSEZ À CET ARTICLE EN AJOUTANT VOTRE COMMENTAIRE

Réactions (0)

COMMENTAIRES

Soyez le premier à réagir.

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ EXPLORIMMO : INFOS, BONS PLANS ET PLUS POUR RÉUSSIR VOTRE RECHERCHE !

Devenir fan

Nous suivre